

Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9^{ème})

N'oubliez pas que l'Amicale compte sur tous ses membres pour continuer son œuvre, votre œuvre

UNE BONNE JOURNEE

Non ! rassurez-vous; je ne viens pas comme à l'accoutumée vous réclamer le paiement de vos cotisations, ni même vous parler de la carte du combattant qui arrive, comme le dit si bien notre camarade Gaubert, « lentement mais sûrement ».

Pour une fois, je laisse toutes ces questions de côté : je ne vais pas « pleurer », mais au contraire me réjouir.

Je veux remercier tous ces bons camarades, et leurs charmantes compagnes, d'avoir bien voulu revivre la magnifique journée que nous avions passée, l'année dernière, vers la même époque, lors de notre premier banquet, dans le cadre sympathique du restaurant « Aux 5 Parasols ».

Tous, j'en suis sûr, ont été pleinement satisfaits; je n'en veux pour preuve que le nombre plus élevé de photos qui ont été commandées. Chacun a désiré conserver un souvenir de cette bonne journée, avoir une image des camarades qu'il a retrouvés.

Oui, ce fut une bonne journée; du reste, dès le début, une atmosphère de franche camaraderie régna, à tel point que le patron, M. Troillard, se demandait avec un peu d'anxiété à quelle heure nous consentirions à nous mettre à table. Nous avions déjà une demi-heure de retard et personne ne se présentait dans la salle à manger, occupés que nous étions tous à boire l'apéritif et à bavarder. Que de choses à se raconter... Cela ne faisait pas l'affaire du patron, dont les poulets risquaient fort de prendre « un coup de feu ».

Enfin, on mangea et tout se passa au mieux. Je ne m'étendrai pas sur la question : on vous en parlera sans doute par ailleurs.

Le soir, pour le dîner, nous nous retrouvions 47 sur les 106 du midi : c'est vous dire que nous n'étions pas pressés de nous séparer.

Je tiens à remercier tout particulièrement nos camarades provinciaux et belges d'avoir bien voulu se joindre à nous; je citerai tout d'abord le président du G.P.T., Marcel Gorel, venu de Nancy, puis nos amis du Nord avec Robert Hennuyé et enfin nos Bruxellois Elysée Burniaux et Edgar Pening, chacun accompagné de sa gentille épouse. Depuis leur retour en Belgique, j'ai eu de leurs bonnes nouvelles : tous quatre se sont déclarés charmés de leur voyage à Paris et enchantés de notre accueil. Tout Bruxelles (le Bruxelles des ex-prisonniers du II C, s'entend) est au courant du déroulement de notre banquet; chacun regrette de n'avoir pu se joindre à nous; mais ce n'est que partie remise car il y aura encore des banquets au II C... Et puis, du moment qu'ils

ne sont pas venus à nous, nous irons à eux; nous avons promis que, l'an prochain, nous nous rendrions à Bruxelles, à l'occasion d'une manifestation du II C belge; nous sommes déjà plusieurs à être fermement décidés à faire le déplacement, si la date choisie est propice, naturellement.

Merci, maintenant, à vous tous, les autres participants; merci d'avoir montré une fois de plus ce qu'était une franche et fraternelle amitié; merci d'avoir tenu la promesse que vous aviez faite, là-bas : nous devons nous retrouver au retour, nous nous sommes réunis deux fois déjà et nous ne manquons pas les occasions de nous rassembler encore.

A l'an prochain.

G. Manin.

MILLE EXCUSES...

Notre banquet annuel a eu lieu. En écrivant ces lignes, j'ose espérer que ce petit article aura sa place à côté de ceux de l'ami Gaubert, notre éminent pédagogue aux phrases bien choisies, et de Tatave qui ne manquera pas de vous narrer dans le détail cette journée et de vous en reconstituer l'atmosphère sympathique et chaleureuse.

Mon but, aujourd'hui, n'est que de faire des excuses : des excuses à tous les camarades que je n'ai pu traiter comme je l'aurais désiré. J'aurais voulu pouvoir me rapprocher des uns et des autres afin d'entretenir avec chacun quelque conversation amicale et trinquer comme il se doit (ce qui est une manière originale de soigner un foie et un estomac récalcitrants). Hélas ! mon état de santé assez défavorable pour jouer les « maîtres de maison », les charges de l'organisation et de la trésorerie m'ont empêché de remplir le rôle que j'aurais aimé me voir attribuer. Dans de tels moments, rester plongé dans des calculs, épinglez des billets, sollicitez des retardataires, croyez bien que ce n'est pas drôle.

J'aurais voulu distraire quelques minutes de mon temps pour prendre un « pot » avec vous, les « gars de ch'Nord », Lardeur, Braeckman et Mme, Hennuyé, mais il me fallait bien assurer ma tâche comme, d'ailleurs, tu me le faisais remarquer, Robert : « Si, à Lille, le jour de votre visite, vous étiez dans les fauteuils, aujourd'hui, c'est à vous de jouer ». Mes excuses, mes amis, et merci à Legros qui m'a remplacé auprès de vous.

Mes excuses aussi à vous, Elysée et Edgar, ainsi qu'à vos charmantes épouses; par votre présence et votre simplicité, vous avez gagné toutes les sympathies; Elysée, ta touchante allocution a arraché des larmes à certains (N'est-ce pas, Mme Goreault, et d'autres ?). J'aurais voulu plus souvent lever mon verre à notre indéfectible fraternité.

Mes excuses à tous, mes camarades de qui je n'ai pu accepter les invitations. Mes excuses, Mme Selves, de ne pas vous avoir placée près de moi. J'essaierai de faire mieux la prochaine fois, mais... je ne voudrais pas avoir une « affaire » avec « Papa ».

Changeons, maintenant, un peu de thème : après les excuses, les remerciements. En dehors de notre Président qui s'est donné beaucoup de mal, je remercie les camarades Gaubert, Ménage, Garinkel, Michaud, ainsi que les maisons de commerce et tous ceux qui, par leurs dons, ont contribué au succès de notre loterie dont le bénéfice ira à nos orphelins. Merci et félicitations à M. Troillard pour l'excellence de son menu et de son service.

Enfin, mes chers camarades, revenant à mon leit-motiv, je vous dirai en terminant : « Mes excuses pour ce petit bla-bla-bla ».

R. Gaubert.

Robert Tarin.

Un banquet comme les autres

On dit de l'histoire que c'est un perpétuel recommencement.

Eh bien ! l'histoire de notre banquet a été ce que chacun peut s'imaginer, s'il est au courant de ce qui s'est passé l'année dernière. Chargé de faire un compte rendu de la manifestation et ne voulant pas me répéter, je ne peux que vous demander de vous reporter à l'article paru dans le numéro de mars-avril 1951 d'« Entre Camarades ».

Je me contenterai, dans le présent « papier », de vous signaler les quelques variantes.

Tout d'abord, reconnaissons que les difficultés d'organisation ont été bien moindres cette année que l'année dernière : il n'y a pas eu de grève des transports.

Pourtant, cela n'indiqua pas que nous n'ayons eu qu'à proposer et à attendre les résultats. Le fameux « wait and see », cher aux Anglais, n'a nullement réglé notre conduite. Manin et Tarin le savent bien qui s'étaient mis en tête d'aligner en lots la tombola et qui, pour ce faire, s'imposèrent la rédaction de plusieurs dizaines de lettres à des maisons de commerce. Certaines répondirent favorablement; d'autres (tu en sais quelque chose, Tatave) refusèrent ou ne donnèrent pas signe de vie. Quoi qu'il en soit, plus de 350 objets furent recueillis et l'on peut dire que peu d'acheteurs d'enveloppes furent vraiment déçus. Merci donc à tous ceux qui nous aidèrent, tant commerçants que camarades.

C'est au nombre de 106 (20 de plus que l'an dernier) que nous nous retrouvâmes chez M. Troillard. Il y avait des défallants, les uns excusés tels Lecompte, Goudet, Convert, d'autres inexplicablement absents comme Tassier (qui nous donna par la suite la raison de son abstention : il s'était marié la veille), Guimard, Costedoat; mais, par contre, on pouvait remarquer (et non sans plaisir pour les organisateurs) des visages nouveaux : Damet, Rocher, Gorel, Eskenazi, Barret, Rayer, les Lillois Lardeur, Braeckman, Hennuyé et enfin les Belges Burniaux et Pening.

Tout se déroula comme prévu, dans une ambiance remarquable de

cordialité, sans une fausse note; on se sentait entre amis, heureux de se retrouver ensemble et disposés à passer une bonne journée. En fait, nous sommes assurés que chacun se montra satisfait. Menu excellent et copieux, service impeccable; la joie régnait, les soucis semblaient oubliés. On mangea, on lut, on rit, on chanta, on dansa, on s'amusa.

Vers la fin du repas, trois discours furent prononcés : celui, que l'on attendait, du président Manin qui remercia comme il se devait les participants et salua tous les camarades présents ou lointains, et deux autres impromptus. Dans une magnifique improvisation, pleine de sentiment, Elysée Burniaux exalta l'amitié franco-belge née dans l'histoire et renforcée par les épreuves communes; bien des yeux se mouillèrent à l'évocation des souffrances endurées ensemble et lorsque, dans une pensée touchante, l'orateur demanda une minute de recueillement

AVIS

Des raisons purement techniques vont sans doute nous obliger prochainement à modifier quelque peu la présentation de notre bulletin.

Seul, d'ailleurs, le titre du journal subira une retouche d'une certaine importance. C'est peu de chose évidemment, mais nous préférons vous en aviser à l'avance afin que vous ne soyez pas trop surpris, le moment venu.

Car, en recevant brutalement votre journal sous sa forme nouvelle, vous pourriez croire qu'une modification profonde est survenue dans la rédaction du bulletin ou même dans l'organisation de l'Amicale.

Il n'en sera rien, rassurez-vous, et si, en apparence, notre organe de liaison semble davantage tributaire de l'Union Nationale des Amicales de Camps, ce ne sera que pure forme et nous conserverons comme par le passé toute cette liberté d'expression qui nous est si chère à tous.

Offrande

jeunesse dans le culte des héros au prix d'une contradiction savante mais mortelle avaient enseigné d'abord que l'histoire ne se refait pas. Cela se passait en 1945.

J'en étais à ces considérations lorsque je me pris à songer à la mort d'un autre jeune homme, quatre ans plus tôt. Sans armes comme l'autre, il montrait aussi tout ce qu'il était, mais sans provocation. On ne pensait pas à son corps en le voyant et pourtant on s'empressait à son chevet pour le soigner avec tous les moyens du bord. Il vivait toujours, il durait, encore qu'il

fût condamné. Quelques compatriotes, quelques reliefs rappelaient son pays toujours debout quoique ébranlé. Il n'avait pas la force de boire, bientôt plus de respirer. Sous ses cheveux blonds, son front très grand, très haut, était éclairé. La fièvre ? non pas; l'âme passait à travers. Vainqueur ou vaincu, me demandez-vous peut-être ? Vainqueur ou vaincu ? Il s'agissait bien de cela pour lui. Il affirmait la tranquillité de la vie dans le brisement de la mort. C'était un visage d'éternité. Quel était son Maître ? « Bienheureux ceux qui ont cru et qui n'ont point vu. » (Saint Jean XX, 29.)

Abbé Lécuyer.

DES COTISATIONS

Marcel MASSE
Jean PERRIN
Alfred BOURBONNAIS

Jean LEGRAS
Paul LEQUY
André AUDIN
M. SIMONNOT
Henri DEVILLENEUVE
Aimé BREINLEN
Maurice LANGLAIS
René LARUE
Jean NOBLE
Roland TASSIER
Charles MORTIER
Jean GUINET
Emile MICHEL-POISSON
Charles LELIEVRE
Jules LAUVAUX
Désiré BERTRAND
Raymond REAU
Paul DUHUY
Roger BLAZIN
Pierre BOULMIER
Eugène BOUVELLE-BLAS
Grégoire SELENOFF
Maurice OPPERMANN

LA RENTREE...

Joseph BARATTE
Jean SAUVEGRAIN
Bernard SCHLIENGER
Jean REMOND
Louis FOURQUAUX
Marcel RENARD
Alexandre RAUX
Maurice RABUTEAU
Alfred GELAS
Jean TERRAL
Abbé LECUYER
Abbé LAVABRE
Joseph BOUYSSOU
René FAURE
Raymond DAVID
Veuve LARRAMENDY
Gabriel BORIES
Mme BLANDIN
Albert TAUZIN
Louis HOUT
Georges MATHONIERE
Marcel GOREL
Joseph RENAUDIE

Marcel GROSBOIS
Gaston CHIGNARDET
Paul BIRGY

Des camarades ont pu voir comme moi sur la chaussée d'une jolie ville de Poméranie, ou de Brandebourg plutôt, tristement réduite par un bombardement à la suite de la résistance inutile, dirons-nous, sans doute, de quelques fanatiques, la dépouille de l'un d'entre eux. Allongé sur le dos, il ne cachait rien de ce qui avait exalté sa jeunesse : le culte du corps, de la force, de la victoire.

Je n'irai pas chercher ses modèles dans la Troie antique en quelque Hector vaincu ou même en un plus heureux Achille, de la célèbre Grèce. Ces temps sont passés, et, qu'on y tienne ou non, révolus.

Les maîtres qui avaient nourri cette

FP RES 402



Il m'est impossible d'apercevoir la barrette griffue du barbelé sur une boutonnière sans ressentir un coup violent en plein cœur. Fleur livide, étoile déchirée, le barbelé demeure le symbole d'une génération affreusement souffrante. Il est la Légion d'honneur du xx^e siècle; celle que nul ne nous disputera car il reste encore ce que la croix fut à son début, une marque d'aviissement et de dérision.

Le barbelé agit sur mon esprit à la manière d'un ressort. D'énormes images émergent soudain dans ma mémoire. Elles luisent d'un éclat de bitume, semblables aux grossières illustrations d'un album existentialiste qui se serait ouvert tout seul. Je revois le panorama d'usine sale du Stalag avec, qui le surveillent, les miradors juchés sur leurs longues échasses.

Que deux prisonniers se rencontrent et ils n'en finissent plus

TRIBUNE LIBRE

Sous le signe du barbelé

d'évoquer des souvenirs aussi tenaces que des taches de vitriol. Dialogue de sourds !... Chacun fait semblant d'écouter l'autre mais il n'entend que lui-même. Il guettait avec impatience quelqu'un qui prêtât l'oreille à son monologue.

Les voisins, non sans stupeur, assistent à cette obsession partagée, à cet envoiement à deux. Ils se sentent extérieurs, incapables de pénétrer dans ce monde fatidique; ils n'en ont aucune envie d'ailleurs. Ils nous jugent définitivement enlignés dans le passé, embourbés dans ses marécages et les problèmes qui se posent à eux sont les problèmes du présent. Chaque jour déverse sa hotte de soucis qui demeurent les vraies préoccupations d'hommes. Pour redevenir des hommes, devrions-nous donc en quelques sortes, cesser d'être des anciens prisonniers... ? Le passé est une ancre. Nous faudrait-il couper la corde, sensible comme un nerf, qui nous rattache à lui ?

Si être ancien combattant consistait simplement à fournir des troupes à des défilés qui, sans leur apport, seraient d'une maigreur odieuse; si les anciens combattants

n'avaient d'autres raisons d'être que d'applaudir ceux qui voudraient faire de la gloire passée une casemate sans porte ni fenêtres, alors il semble bien que notre premier devoir serait d'effacer les images émouvantes ou burlesques des jours de notre agonie. L'immobilisme impatient des jeunes. Devant le rabâchage, ils se cabrent. Et ils ont raison. La vie exige l'audace. Elle rejette les timorés.

Les meilleurs des nôtres sont tombés parce qu'ils se tenaient à

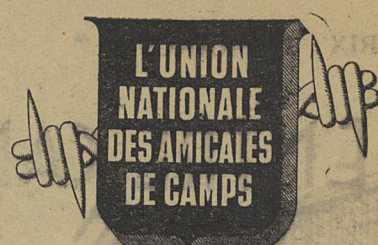
la pointe du combat. C'est leur place que nous devons reprendre : celle-là ou une autre. A l'avant-garde ou nulle part. Si nous ne puissions dans les souffrances de la guerre, la force de combattre les germes de guerre, alors nous avons à nous taire. Nous sommes irrémédiablement déçus.

Nous savons bien que le chemin de la paix, faisant éclater les frontières désuètes, passe, de nos jours, à travers les territoires dispersés de l'Europe-Unie, qu'il rassemble, sans coup férir.

Les barrières douanières entre Etats européens apparaissent aussi anachroniques que les octrois de jadis à la porte des villes closes. L'ère du cheval-vapeur a commencé.

Parce que « l'esclave technique » est entré au service de l'homme, la « 25^e heure » n'a pas sonné, mais la première heure d'un siècle qui sera à la mesure de notre générosité. Rien ne nous manque que le souffle des constructeurs de cathédrales.

Nous pouvons donner le bien-être à tous, mais à condition de déchaîner la machine qui exige pour terre-plein l'espace unique d'une



Europe indivise. Vouloir le bien-être de tous, sans l'Europe, c'est mentir au pauvre.

La puissance économique, la défense militaire, l'émulation spirituelle gardent l'Europe pour patrie. Vivre sans l'Europe, c'est consentir à la déchéance et à la mort.

A nous qui avons été pendant cinq ans les citoyens pitoyables de la communauté déchirée, à nous de devenir les artisans de la communauté réconciliée. Notre besogne n'est pas terminée. Il y a eu des prisonniers partout, en France et en Allemagne, en Angleterre et en Russie. L'Europe sera par ses fils humiliés ou elle ne sera pas. La colombe de la paix est une colombe à la poitrine saignante. Elle s'échappe d'une cage de barbelés, par une lucarne de fils cassés.

E. Salaberry.
Stalag IV B.

Informations...

Relèvement du taux maximum des secours remboursables

Le Comité d'administration de l'Office National a décidé de porter de 8.000 fr. à 25.000 fr. le taux maximum des secours remboursables.

Ces avances continueront de porter intérêt à 1 %. Elles seront remboursables, en principe, dans le délai indiqué par l'emprunteur au moment de la demande, sans que, toutefois, ce délai puisse excéder cinq ans.

Cette décision ne se traduira pas par l'attribution automatique du taux maximum, le montant de l'avance devant être déterminé dans chaque cas, mais elle donnera aux Offices départementaux la possibilité d'intervenir avec une plus grande efficacité, car le maximum ancien ne permettait pas toujours d'accorder une aide en rapport avec les besoins.

Ce relèvement imposera aux Offices départementaux l'obligation de se montrer très rigoureux en ce qui concerne les garanties d'honorabilité et de solvabilité à exiger des emprunteurs.

Rappelons les catégories de ressortissants de l'Office départemental qui peuvent, éventuellement, bénéficier des secours remboursables.

Ce sont :
— les invalides de guerre, veuves de guerre, ascendants de militaires morts pour la France et victimes civiles de la guerre, titulaires d'une pension au titre du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ou dont la demande de pension, en

instance, ne donne lieu à aucune réserve de la part de la Délégation interdépartementale. (Il est précisé que les invalides « hors guerre » et les ascendants de militaires dont l'acte de décès ne porte pas la mention « Mort pour la Fran-

VIENT DE PARAITRE

L'Association nationale des Anciens prisonniers de guerre et déportés de la Famille judiciaire, que préside notre excellent camarade Ch. Addé-Vidal, avocat à la Cour d'Appel de Paris, vient de faire paraître son annuaire 1952.

Ce répertoire, — où magistrats, avocats, avoués, agréés, notaires, commissaires priseurs, huissiers, greffiers, liquidateurs judiciaires et syndics, sont classés par profession et par région judiciaire, — est extrêmement intéressant pour tous les anciens P.G. et anciens déportés qui y retrouveront des adresses peut-être perdues depuis la Libération.

D'autre part, nous ne saurions trop recommander à ceux de nos adhérents appartenant à la famille judiciaire et qui ne figureraient pas dans cet ouvrage de se faire connaître à l'Association dont le siège est 89, rue de la Pompe, Paris (16^e).

...et Documents

« ne peuvent bénéficier des secours de l'espèce » ;

— les titulaires de la carte du combattant ;

— les ex-militaires ou assimilés ayant vocation certaine à obtenir la carte du combattant.

Voyage au tarif des congés payés

On sait que la loi du 1^{er} août 1950 accorde des facilités de transport par chemins de fer aux veuves de guerre non remariées ayant à leur charge au moins deux enfants de moins de 15 ans, et aux orphelins de guerre complets mineurs.

A la suite d'un accord intervenu entre les différents départements ministériels intéressés, il a été décidé que la délivrance de ces billets serait subordonnée, en 1952 à la présentation, par les bénéficiaires, d'une carte spéciale.

Les Offices départementaux ayant à assurer l'attribution de ces cartes ont été invités à faire connaître, le plus rapidement possible, le nombre approximatif de leurs ressortissants appartenant aux deux catégories précitées.

Il importe de noter qu'au regard de la loi du 1^{er} août 1950, les qualités de veuve et d'orphelin de guerre, sont reconnues à toutes les veuves et à tous les orphelins bénéficiaires d'une pension en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Il est donc de l'intérêt de chacun de ces ayants cause de ne pas négliger de se faire délivrer la carte spéciale prévue par la circulaire B 1448, du 23 novembre 1951 dont nous venons de citer l'essentiel.

Les tarifs postaux sont élevés. Ne manquez pas de nous adresser un timbre pour toute demande de renseignements.

RECHERCHES

La Mission Française des Recherches et Transferts serait désireuse d'obtenir des renseignements sur les P.G. suivants :

- 10 CHIAMPERRA ou GIEMPERY Auguste, né le 25-11-10, décédé le 24-12-44 à l'hôpital Helliggen Geist de Hagen-Haspe; Mle 36.700 Stalag VI A, Hemer; inhumé au cimetière de Hagen-Haspe, champ S, rangée 9, tombe 7. L'orthographe et le numéro matricule n'étant pas certains, nous communiquer l'état civil exact;
- 20 MEIER Ernest, né le 22-12-18, à Lomiswill (Canton de Soleure, Suisse); a d'abord appartenu au Stalag VI H, a été transféré au Stalag VI G, son numéro matricule était 5.357.

- Renseignements demandés :
1) Numéro du Kdo où il travaillait
2) endroit où était situé ce Kdo;
3) trace de son passage dans un hôpital, dans l'affirmative, nom et ville dans lequel il était situé;
4) tous renseignements complémentaires que vous possédez;
- 30 LOURIER Alfred, ou LOUVIER ou LOUVRIER, né le 11-11-99 ou le 11-11-09, à Belge, décédé le 23-3-45, à Munster; nationalité française. Nous indiquer s'il s'agit de LOURIER Emile, né à Olnay (Belgique); Stalag VI C, numéro mle 18.832. Le lieu de naissance indiqué; Belge

puissant être une abréviation mal interprétée de Belgique.

- Inhumé au cimetière « Haus Spital » à Münster I.W., rangée 3, tombe no 23;
- 40 BARTIN Marcel, né le, décédé le 17-7-40, à Lingen;
- 50 FABIGZ Wladislaw, né le 13-3-16, à Przesniwco, décédé le 12-5-41, à l'hôpital militaire de Thuine;
- 60 HANDIA ou NANDIA F., soldat, numéro Mle 247.558, né le, décédé le 21-9-44, à Lingen;

DEMANDE D'EMPLOI
Tapissier hautement qualifié, ancien P.G. style moderne, etc., recherche emploi stable, Paris, province, colonie ou étranger. S'adresser : Direction générale U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin.

VOS LAINAGES sont précieux et fragiles: fiez-vous à SOLILAINE et soyez tranquille!

OUI, POURQUOI ?...
Pourquoi payer plus cher, chez le détaillant, un digestif que vous pouvez trouver chez le producteur, à prix plus bas, et à meilleur compte ?

Depuis 1877, « Bouchet et fils » expédient du grand Bas-Armagnac à une clientèle de particuliers fidèles et, depuis la Libération, à de nombreux camarades d'Oflag et de Stalag (XVII A, XVIII C, etc.).

Trois colis-réclames :
Colis I : 6 bout. « Réserve du Chevalier » (3 ans de vieillissement) : 3.750 fr. ;
Colis II : 2 « Chevalier », 2 « Cave du Marquis » (6 à 8 ans), 2 « Cellier du Régent » (12 à 15 ans) : 4.800 fr. ;
Colis III : 2 « Chevalier », 2 « Régent », 2 « Table du Roi » (âge inconnu) : 5.200 fr.
Belle présentation en « basquaises » cachetées à la cire rouge. Contre remboursement, chèque ou virement C.C.P. Toulouse 223-76. Franco de port et de toutes taxes: BOUCHET ET FILS, Armagnacs, Nogaro (Gers).

FERRAILLES Industriels de l'Est, vendez vos ferrailles à PLEZ (Oflag II B - II D) PLEZ ET ROLAND Thionville (Moselle) Grossistes agréés Acheteurs toutes quantités par wagon ou bateau complets

UNE SOURCE D'ÉCONOMIE

Depuis trois ans environ, par sa participation à un groupement spécialisé, le Groupement économique d'Achats, l'U.N.A.C. a permis à tous ses membres de réaliser leurs achats aux meilleures conditions et avec des garanties de prix et de qualité jugées indispensables.

Cet organisme auquel sont affiliés, entre autres, le Touring Club de France, l'Association des Maires de France, les anciens de la 2^e D. B., etc., met à notre disposition son vaste réseau de Commerçants Grossistes et Fabricants qui consentent à nos adhérents des remises immédiates de l'ordre de 10 à 25 %.

Des carnets d'achats sont à votre disposition à notre siège, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), ou directement au Service d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e).

Une visite ou demande de renseignements directs à ces derniers ne vous engageant aucunement et vous pourrez, en toute liberté, comparer les modèles et les prix avant d'arrêter votre choix.

Pour nos camarades désireux de recevoir le carnet de réductions à domicile, il leur suffit de remplir la formule ci-dessous. Par retour du courrier, le carnet leur sera adressé gratuitement et sans engagement de leur part.

Prière seulement de joindre 15 francs en timbres pour frais d'envoi.

Enfin, en vous présentant de la part de l'U.N.A.C., vous pourrez au siège du Service d'Achats, 12, rue de Paradis, tous les jours, même le samedi de 10 à 19 heures, visiter l'exposition d'une très grande variété d'articles offerts dans toutes les catégories.

Si vous désirez recevoir le Carnet d'Achats du G.E.A., découpez la formule ci-dessous et envoyez-la au :

Groupement Economique d'Achats
12, rue de Paradis, Paris (10^e)
Je désire recevoir gratuitement et sans engagement de ma part le Carnet de Réduction du G.E.A.
NOM (en capitales) :
Prénom :
Adresse postale complète :
Signature :

A. et R. BARRIÈRE frères
VINS FINS ET SPIRITUEUX
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)
Représentants demandés

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS 18^e
RADIO-CARILLON A. NOËL EX P.G.
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION
SANS INTERMÉDIAIRES, DIRECTEMENT DE MON ATELIER
CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES ALTERNATIF TOUTES ONDES
GARANTIE TROIS ANS - LAMPES 9 MOIS
15.600 - FRANCO 16.100
CARILLON 623
ÉBÉNISTERIE LUXE
16.900 - FRANCO 17.500
RÈGLEMENT APRÈS RÉCEPTION ET ESSAI SUR DEMANDE FACILITES DE PAIEMENT
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES COMBINÉ RADIO-PHONO CADRES ANTIPARASITES
A VOTRE DOMICILE

TOUTES IMPRESSIONS ANILINE EN 1 ET 2 COULEURS (tracts, circulaires, prospectus, étiquettes) aux meilleures conditions pour les camarades ex-P.G.
Adressez-vous à G. Simon
48 bis, avenue du Général-de-Gaulle, Vincennes. Dau. 40-14

L'AMOUR DE LA PAPERASSE

Notre ami Barrier expliquait récemment, dans ces colonnes, les principales raisons qui ralentissent exagérément les travaux des Offices départementaux d'A.C. et V.G., en matière de délivrance de la carte du combattant : manque de personnel qualifié ; lenteur des réponses de l'autorité militaire aux questions qui lui sont posées ; nombre important de cas où cette même autorité militaire se trouve dans l'impossibilité de fournir les renseignements nécessaires.

Mais il est un autre élément de retard : c'est le formalisme outrancier des services français.

Certes, nous estimons, — on nous l'a suffisamment reproché, — que, sous peine de perdre toute valeur, les cartes du Combattant ne doivent pas être distribuées comme des prospectus.

Par contre, nous sommes certains qu'une organisation

rationnelle permettrait d'éviter des contre-temps fâcheux pour les ayants droit et coûteux pour l'Etat, c'est-à-dire pour tous les Français.

On pourrait accumuler les exemples ; pour aujourd'hui, contentons-nous d'étudier le cas propre à tout une corporation : celle des ingénieurs agronomes.

En vertu d'un accord intervenu en 1941, ces spécialistes ont fait l'objet d'une mesure collective de rapatriement.

Mais, ce rapatriement n'étant pas prévu dans la Convention de Genève ni assimilé au cas des A.C. 14-18 ou à celui des P.G. pères de famille nombreuse, veufs ou soutiens de famille, ses bénéficiaires sont justiciables de la procédure dite de l'article 4, tout comme si ils se trouvaient en situation irrégulière, taxable de collaboration avec l'ennemi.

Ne récriminons pas sur ce point ; le législateur n'a pas pu énumérer tous les rapatriements qui ne constituaient pas une faveur accordée par l'ennemi en récompense de services à lui rendus.

Pourtant, depuis le 23 décembre 1949, les services

compétents auraient eu le temps d'adresser aux Offices départementaux des instructions concernant les cas collectifs du genre de celui que nous venons d'évoquer et simplifiant l'application de l'article 4.

APPEL TRES IMPORTANT

L'examen des dossiers soumis à la Commission des Passeurs, — chargée de présenter des propositions de récompenses pour tous ceux qui aident les Français tombés au pouvoir de l'ennemi à recouvrer leur liberté, — vient de déceler un cas particulièrement intéressant et sur lequel nous attirons instamment l'attention de tous nos camarades.

Selon le dossier, une filière d'évasion aurait fonctionné à Stettin (Wehrkreis II), dans des conditions sur lesquelles nous serions désireux d'obtenir des précisions.

Un certain nombre de prisonniers, notamment : Aimable BETTI, 104, boulevard de la Madeleine, Nice (Alpes-Maritimes) ; Georges BLONDEAU, 5, rue Ducange, Paris (14^e) ; Antoine MARCO, 72, rue Sergent-Bobillot, Drancy (Seine) ; Albert SAINT-ORENS, cité du Bourg-Facture, Biganos (Gironde), auraient, en 1943, fait évader, — en les dissimulant dans les navires qu'ils chargeaient, à destination de la Scandinavie, — des quantités notables de soldats et civils français et alliés, dont ils ne possèdent malheureusement pas les noms en dehors des suivants : VADIER, SCHMIDT, capitale DUCREST, GOLPAERT, AUDIN.

Arrêtés le 3 décembre 1943, — sur la dénonciation de trois misérables « collaborateurs », — ils auraient été incarcérés au Polizeipräsidium, puis à la Prison centrale de Stettin, à la forteresse de Gollnow et enfin à Potsdam, où ils auraient été jugés tous quatre et condamnés à mort le 27 septembre 1944. Transférés ensuite à la forteresse de Brandenburg, ils en auraient été délivrés en avril 1945 par l'avance des Russes.

Nous demandons à tous nos camarades d'assurer la plus grande diffusion possible à cet appel, auprès des anciens P.G. ou civils passés par Stettin, et à ceux qui pourraient apporter une confirmation de ces faits, de nous adresser d'urgence des attestations (avec signature légalisée) qui nous permettraient de faire rendre justice aux membres de la filière en question, dont l'action courageuse ne pourrait être officiellement reconnue sans ces témoignages.

A l'avance, nous remercions ceux qui nous apportent les éléments indispensables à l'obtention de cette juste récompense.

Il n'en a rien été et c'est ainsi que les intéressés reçoivent une formule ronéotypée que nous reproduisons in extenso car ces termes méritent examen :

Monsieur, Vous m'avez saisi d'une demande de Carte du Combattant pour votre participation aux opérations de guerre postérieures au 2-9-39.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, des vérifications auxquelles vos services ont donné lieu, il résulte que votre requête doit être réexaminée suivant la procédure prévue par l'article 4 du décret du 1-7-30, conformément à l'article 9 de l'arrêté interministériel et du décret du 23-12-49.

Au sens du premier de ces articles, les personnes ayant pris part à des opérations de guerre, qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir satisfaction de droit, pourront individuellement demander à bénéficier de la qualité de combattant.

La décision sur chaque cas sera prise par le Ministère des A.C. et V.G. après avis des Offices national et départemental des A.C. et V.G. Les décisions du ministre sont définitives.

Constatons avec regret que cette formule passe-partout :

1° est actuellement envoyée à des ayants droit ayant formulé leur demande régulière il y a deux ans ; peut-être aurait-on pu relever la particularité

de leur cas un peu plus tôt ; 2° n'indique nullement le fait qui motive le recours à la jurisprudence de l'article 4 ;

3° ne demande à l'intéressé aucune précision susceptible d'éclairer les Offices lorsqu'ils auront à fournir leur avis au ministre.

De ce fait : soit il faudra que, par la suite, l'Office demande les précisions indispensables, d'où une nouvelle correspondance qui aurait pu être évitée ; soit la décision, prise sur un dossier incomplet, risquera de constituer un déni de justice contre lequel un recours peut d'ailleurs être formé (en vertu de l'article A140 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre) quoi qu'en dise la formule CA2.S4.

On le voit, il y a de la paperasse sur la planche ; mais n'y en avait-il pas déjà assez sans qu'il soit besoin d'en ajouter comme à plaisir ?

M.L.C.M.

Mesures générales...

Un certain nombre de dossiers, parvenus à l'Office national pour y être examinés suivant la procédure de l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930, concernent des prisonniers de guerre, notamment des sous-officiers, qui ont travaillé au cours de leur captivité.

Dans bien des cas, il est apparu que les dispositions particulières aux postulants de cette catégorie sont inégalement observées, et que, pour éviter les divergences d'appréciation qui en résultent, il est nécessaire de faire une mise au point de la question. C'est pourquoi il est rappelé par la direction de l'Office national que l'article 9 de l'arrêté du 23 décembre 1949 n'a pas reproduit intégralement le texte de l'article qui était affecté du même numéro dans l'arrêté du 4 mai 1948, aujourd'hui abrogé.

C'est ainsi que les alinéas 1^{er} et 2^o du § B de l'article 9 de l'arrêté du 4 mai susvisé ont disparu du corps du même article dans l'arrêté du 23 décembre 1949.

Ces alinéas étaient relatifs : — le premier : aux « sous-officiers ayant fait acte de volontariat sans rétractation ultérieure, pour travailler au service de l'économie ennemie, dans des conditions non prévues par la Convention de Genève » ;

— le second : aux « sous-officiers ayant accepté d'être transformés en travailleurs civils, à quelque date que ce soit ». Dans ces conditions, et pour tenir compte de la disparition des deux alinéas susvisés, il y a lieu de considérer que les seuls militaires, travailleurs durant leur captivité, dont les demandes restent soumises à la procédure de l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930,

sont ceux qu'énumère le § B, alinéa 1 à 4 inclus, de l'article 9 de l'arrêté du 23 décembre 1949.

Les intéressés sont :

- A. — Les officiers, volontaires pour le travail au service de l'économie ennemie (alinéa 1^o) ;
- B. — Les prisonniers de guerre, sans distinction de grade :
 - a) transformés en travailleurs civils avant le 8 novembre 1942 (alinéa 2^o) ;
 - b) liés par un contrat individuel à la puissance détentrice, y compris les travailleurs de la W.O.L. (alinéa 3^o) ;
 - c) ayant appartenu à l'administration dite « service diplomatique des prisonniers de guerre » ou à des organisations similaires (alinéa 4^o).

En conclusion, les travailleurs, autres que ceux des sous-catégories A et B sus-énoncées, relèvent, pour l'examen de leurs droits à la Car-

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Les Indomptables

par le général Le Brigaut
(Editions Berger-Levrault)

« Ce livre », dit l'avertissement qui sert d'introduction à cet ouvrage dont nous avons précédemment, mais trop succinctement à notre gré, noté la publication, « est écrit pour des prisonniers, par un prisonnier ».

« Mais là n'est pas son originalité. Elle tient surtout à ce qu'il relate, avec le plus grand souci d'exactitude et d'objectivité, les faits saillants de la vie de certains prisonniers, qui n'ont jamais pu admettre que la captivité fut compatible avec la fin de l'état de guerre ».

« Pour ces hommes l'armistice n'a pas existé du moment que les hostilités se sont poursuivies, en ce qui les concernait, sous la forme de cette insupportable détention. » Et c'est cette lutte inégale que décrit le livre du général Le Brigaut, lutte qui peut se résumer en une sèche mais émouvante statistique :

Sur 412 officiers passés par le camp de Colditz puis celui de Lubbeck, 236 « indomptables » ont accumulé 466 tentatives d'évasion, certains en ayant jusqu'à 6 à leur actif ; 41 d'entre eux ont réussi ; 12 sont morts ; 7 sont disparus, vraisemblablement assassinés par les « Chleuh » exaspérés de ne pas venir à bout du courage de ces « résistants de la captivité ».

L'auteur retrace avec sobriété les circonstances souvent émouvantes de certaines de ces tentatives rendues presque impossibles par les multiples précautions des geôliers allemands et particulièrement périlleuses du fait de l'inextinguible répression qui les sanctionnait.

Tous les anciens P.G. qui ont

révé de reconquérir leur liberté, qui se sont aidés avant que le ciel les aidât, liront avec intérêt ces récits aussi passionnants que des romans.

Bande à part par Jacques Perret (Editions Gallimard)

L'auteur de l'imprévisible « Caporal épinglé », du « Vent dans les voiles », de « La Bête Mahousse » et des « Objets perdus », que nous avons inséré ici-même il y a quelques années, notre camarade du III D, Jacques Perret, vient de publier un nouveau livre qui ne manquera pas de soulever d'après controverse autour du sujet qu'il a

choisi et surtout de la manière dont il l'a traité.

Devenu sergent, dans les « guérillas » du maquis, le caporal « épinglé » a conservé son dédain du conformisme, sa verve irrispectueuse des situations acquises — souvent à la foire d'empoigne —, son style qui fait image, met en relief, rend vivant et présent chacun de ses personnages, comme le faisait son crayon au temps que le reportage et la littérature ne l'avaient pas encore ravi au dessin où son talent laissait présager pour lui une brillante réussite.

De sa carrière de jeunesse, Perret a également conservé un don d'observation aiguë et perspicace qui va au delà des apparences.

Et, à travers les aventures qui le menèrent jusqu'à Luckenwald puis à la rue de la Clé, après de persévérantes tentatives parsemées de dangereuses péripéties, il a gardé ce courage tranquille qui lui permet d'exprimer à cœur ouvert ce qu'il pense de la lutte menée par les maquisards, dont il fit partie, sans peut-être partager toutes leurs conceptions.

« Bande à part » n'est ni une histoire, ni de l'Histoire, mais un document psychologique que l'historien ne devra pas négliger et dont le lecteur arrivant à la page 282 n'aura qu'un seul regret : qu'elle soit la dernière.

M.L.C. Moysse.

Ces livres sont en vente à l'U.N.A.C. ou peuvent être envoyés franco, sur demande accompagnée d'un mandat chèque postal adressé au C.C.P. : U.N.A.C., 3152-11-Paris, d'un montant de :

250 fr. pour « Les Indomptables » ;
640 fr. pour « Bande à part ».



JEAN ÉTÉ

BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER

de père en fils depuis 1882

85, Av. Gén^l LECLERC
Ex P.G. Stalag XIA

...et cas d'espèce

de du Combattant, des dispositions de l'article 2 C du décret du 1^{er} juillet 1930, modifié et complété par le décret du 23 décembre 1949.

Divers Offices départementaux ont signalé à l'Office national des A.C. et V.G. qu'ils étaient saisis de demandes de Cartes du Combattant formulées au titre de la guerre 1939-1945, à l'occasion desquelles certains postulants font valoir, pour la première fois, des services qu'ils ont accomplis au cours de la guerre 1914-1918 ou sur les T.O.E. après le 11 novembre 1918.

Ces services pouvant être cumulés avec ceux qui ont été effectués après le 2 septembre 1939, il importe que, dans chaque cas de l'espèce, l'autorité militaire qui est qualifiée pour procéder à la vérification des déclarations souscrites par le requérant, précise si celui-ci s'est acquis partiellement ou en

totalité des droits au certificat provisoire.

Il appartient donc à ladite autorité, en ce qui concerne :

— la guerre 1914-1918 : non seulement d'énumérer les formations auxquelles l'ancien militaire en cause a été affecté, mais encore d'indiquer, lorsque parmi ces formations figurent des unités combattantes, l'époque et la durée du temps de présence dans lesdites unités. Seule, en effet, cette dernière précision permet, à défaut d'une évacuation, soit pour blessure de guerre ou accidentelle, soit pour affection contractée en service, de savoir dans quelle mesure est ouvert le droit à la Carte du Combattant ;

— les T.O.E. après le 11 novembre 1918 : de se conformer, pour la détermination « de la participation effective aux opérations de guerre », aux instructions données par la circulaire n° 42.077/PC7 en date du 5 décembre 1947.

Un certain nombre de grands invalides, ayant participé à la guerre 1939-1945, sont atteints d'infirmités non désignées dans l'alinéa a de l'article L.37 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et ils ne peuvent obtenir une allocation de grand mutilé que si, conformément aux dispositions de l'alinéa b du même article, ils justifient de la possession de la Carte du Combattant.

La direction de l'Office national vient de rappeler que la circulaire B. 947 du 27 août 1948 a prescrit d'examiner, par priorité, la situation de cette catégorie de postulants au regard des textes qui ont modifié et complété le décret du 1^{er} juillet 1930.

Le grand souci de ces dernières années, dans tous les pays, a été d'augmenter la production.

Mais il ne suffit pas de produire : encore faut-il vendre et c'est sans doute ce qui est actuellement le plus difficile.

Ne négligez donc pas une publicité qui fait vendre : celle des Bulletins de nos Amicales de camps dont l'ensemble touche plus de 100.000 consommateurs éventuels parmi les membres de notre grande famille P.G.

Dès aujourd'hui, demandez nos conditions de publicité dans l'ensemble de nos Bulletins en vous adressant soit à votre Amicale, soit à la Direction Générale de l'U.N.A.C.



SUZE

GENTIANE

Au hasard...

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de François, fils de Jules LAUVAUX, à Boussois (Nord). Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos bons vœux au charmant bébé. (Lauvaux nous prie d'informer particulièrement POTIE, DURIOT, BEHETTY et DOUCET. Voilà qui est fait.)

MARIAGES

Roland TASSIER s'est marié le 8 mars 1952. C'est pourquoi il n'a pu venir à notre banquet du 9. (Nous l'excusons bien volontiers, Tassier, et te présentons, ainsi qu'à Madame, nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.)

DECES

Nous avons la douleur de faire part du décès, le 21 mars, de notre camarade Camille ARNOUX, de Champeauvert. Camille Arnoux est mort après une longue maladie de trois ans et demi. Nous prions Mme Arnoux de trouver ici l'expression de notre affliction et nos condoléances les plus sincères.

PETITES NOUVELLES

Alexandre RAUX envoie son « amical souvenir à tous » ; Louis FOURQUAUX, ses « amitiés à tous » ; Jean SAUVEGRAIN, son « amical souvenir à tous les anciens du II C » ; l'abbé LAVABRE, ses « amitiés à tous » ; Alfred GELAS, notre sympathique dentiste, ses « amitiés toujours fidèles et vifs encouragements » ; l'abbé LÉCUYER, au terme d'une longue et fort intéressante lettre, ses « meilleures amitiés à ceux qu'il a connus aux Kreis VII, XII, XV ».

(Merci beaucoup à tous. Aucune nouvelle du Père Duquey, Lécuyer.) Bernard SCHLIENGER nous prie de présenter ses « amitiés à tous » et il assure les membres du Bureau de sa « reconnaissance pour le mal qu'ils se donnent ». (Nous en sommes touchés, Bernard, et te remercions chaleureusement car... ça fait toujours plaisir.) René FAURE envoie ses « bonnes amitiés à tous et longue vie et prospérité à l'Amicale ». Il ajoute : « Mes pensées seront avec vous le 9 mars 1952 avec le regret d'être trop loin et de ne pouvoir assister à ce banquet ». Il termine enfin en déclarant :

(Suite)

Cela ne m'empêche pas de traîner, de traîner lamentablement, et je me rends compte que je suis un poids mort pour Rimaniol qui, lui, se montre vraiment extraordinaire. Il a l'instinct de l'orientation, il est fort, il est non seulement mon guide, mais mon soutien. Je ne saurais dire combien je me sens gêné de n'être d'aucune utilité dans l'association. Je suis en même temps l'aveugle et le paralytique.

A 8 heures du soir, nous atteignons tout de même Schmitmulhen, que nous traversons non sans appréhensions à cause des gens que nous croisons; heureusement qu'il fait nuit. Nous trouvons sans mal la voie ferrée.

Alors, nous nous offrons une pause. Exténué, je m'écroule dans la neige, les bras en croix. Il faut que mon camarade me tire sous un tas de bois, sans cela, je m'endormais sur le chemin.

Un quart d'heure plus tard, Rimaniol me secoue : il faut repartir. Encore 25 kilomètres à parcourir; je me demande si je pourrai le faire. Je marche immédiatement derrière mon ami, fixant intensément ses talons. La fatigue a paralysé mon cerveau; si j'avance, c'est d'une manière purement mécanique. En somme, je marche comme je respire, sans m'en rendre compte. Si je trébuche, je n'aurai pas la force de me retener et je ne me relèverai certainement pas.

Pour comble de malchance, dans la nuit, la neige se met à tomber, épaisse et cinglante, poussée par un violent vent debout : une véritable tempête. Nous continuons cependant, courbés pour éviter les rafales. Bientôt, nous sommes tout blancs. Moi, qui me plaisais souvent à évoquer les héros de Jack London dans le Grand Nord, me

« Malgré le temps et l'éloignement, les liens qui nous unissent depuis « là-bas » ne doivent pas se relâcher ».

(Nous sommes heureux, Faure, que tu penses à nous et ne regrettons qu'une chose : c'est que Brioude soit si loin de Paris. Nous t'aurions accueilli d'autant

plus chaleureusement que tes sentiments sont absolument les nôtres.)

Jean BANON envoie son « meilleur souvenir et toute sa sympathie à Pierre AUZIE, ainsi qu'à GIL-LON ».

(Voilà qui est fait, mon cher Banon.)

Raymond DAVID présente ses « meilleurs souvenirs à tous ».

Gabriel BORIES « approuve la nouvelle formule adoptée pour le journal ».

(Nous t'en remercions, Bories; nous sommes heureux de pouvoir contenter les camarades tout en faisant des économies.)

Retour de Poméranie avec une jeune Polonaise

Le récit que je vais faire a le mérite d'être authentique et les faits qu'il relate ont le triste privilège de n'être pas uniques à l'époque où ils se sont déroulés, d'avril à juillet 1945.

C'est l'histoire de quelques Français qui emmenèrent dans leur patrie, parfois au prix de difficultés sans nombre, des femmes étrangères pour en faire les compagnes de leur vie, de ces femmes qui se dévouèrent pour eux et qui adoucirent, comme seules des mères auraient pu le faire, leur exil et leur captivité.

Ce retour fut parfois un véritable exode dans un pays dévasté par la guerre et les bombardements, dans des régions où la pénurie de vivres était bien près d'entraîner la famine. J'espère que vous excuserez mon style qui ne sera pas celui d'un romancier, pas même celui d'un conteur. J'écris au fil de mes souvenirs dont quelques-uns malgré tout se sont estompés avec les années; ces événements ont pourtant laissé dans mon esprit suffisamment de traces pour que toute mon existence ultérieure en ait été marquée d'une façon indélébile.

Septembre 1944 voyait la réalisation de mon plus cher projet : mon retour dans la ferme poméranienne où j'avais été affecté à

mon arrivée en Allemagne, dans ce Kommando où celle que je considérais comme ma fiancée travaillait en tant que déportée depuis 1939. Ce que je dus effectuer comme démarches, réclamations, ce que je fus obligé de déployer comme astuce pour atteindre mon but, serait trop long à expliquer; ça représentait un effort persévérant de plusieurs années.

Quelques jours après mon arrivée dans cette ferme dont j'avais tant rêvé et vers laquelle mes pensées s'envolaient chaque jour, j'obtins, non sans difficultés et après bien des palabres, d'habiter dans le même bâtiment que ma fiancée, seul Français au milieu de Polonais, d'Ukrainiens, de Russes, tous civils. Je dois préciser, pour la clarté de mon récit, que le domaine s'étendait sur deux villages, Klotzow et Wangelkow, que les Français et Russes prisonniers étaient logés à Klotzow et que c'est à Wangelkow que je réussis à m'installer, avec la complicité du patron, il me faut le reconnaître.

C'est ainsi que l'hiver 44-45 se passa sans incident notable, à part le rapprochement de la ligne de front. A partir de janvier, nous entendîmes presque sans interruption le grondement du canon à quelques dizaines de kilomètres, dans la région de Stettin

et de Swinemünde où les Russes avaient terminé leur première offensive. Ils y demeurèrent jusqu'en avril 45, époque où ils lancèrent leur ultime attaque. Notre tranquillité relative malgré l'état continu d'alerte aérienne et les violents bombardements de la petite ville d'Anklam, située à cinq kilomètres, devait bientôt cesser. Le 29 avril au matin, tous les prisonniers étaient libres, leurs gardiens s'étant volatilisés dans la nature, car l'Armée Rouge arrivait sous les murs d'Anklam; le soir, les Russes étaient maîtres de la ville après plusieurs heures de combat. Dans la nuit, quelques avions nazis revinrent bombarder leur propre petite cité provinciale qui fut ainsi aux trois quarts détruite. Ce n'est que le lendemain que les premiers soldats soviétiques apparurent dans notre village; ils nous conseillèrent de quitter au plus vite ces lieux et de nous diriger vers l'Est.

Nous primes donc les chevaux de la ferme, ainsi que les chariots sur lesquels nous entassâmes tout ce que nous pûmes de nos pauvres hardes et de nos réserves alimentaires et, le 2 mai à 8 heures du soir, nous nous dirigeons vers Anklam.

Robert Mouney.

(à suivre)

Un bon gars

A mon copain de captivité, Tom.

Un soir d'hiver, il arriva
A notre camp, sale et fourbu;
Dans not'carré, il échoua.
D'un seul coup d'œil, il m'avait plus
Un bon p'tit gars.

D'ou qu'est qu'tu viens, t'as l'air flappi,
Pose ta musette; y a une place là,
Dans l'coin en dessous, là, sous mon lit,
L'paddock est libre, coll'toi en bas.
Vas-y, mon gars.

Prends un coup d'jus, ça t'ira du bien.
T'as voyagé; t'veux du tabac,
Pas de veine, mon vieux, par ce temps d'chien;
Tu viens, qu'tu dis, d'Raw-Ruska,
Pauvre petit gars.

Deux évasions, la poisse au bout
Et puis quinze mois d'rutabaga,
De bet'raves crues et d'fioite aux choux.
Ici, mon pote, c'est guère mieux qu'ça,
Demande aux gars.

L'boulot ici, c'est pas marrant :
Le feu, l'acide, quell'corrida,
L'équip' de nuit, le terrassement.
T'es mécano ! j'crois qu'ça ira;
Mais oui, mon gars.

Ce copain, — quelle merveille, —
Durant trois ans nous fabriqua
Avec des riens, briquets, révelis,
Chaussures, radio que l'on planqua,
Merveilleux gars.

Bagués, chaînettes, couteaux, casseroles,
Cadres, coffrets, rien ne manque.
Chaque P.G. à tour de rôle
Un beau souv'nir conservera.
Prodigieux gars.

Puis c'fut l'avance libératrice;
Chacun de son côté s'en alla,
Par vauz, par monts, fini l'supplyce.
De ce copain, seul, l'souvenir resta.
Au revoir, mon gars.

Louis Houot.

LES NOMADES

« Souvenirs de captivité et évasions »

par Georges Pilla

voilà transformé en l'un d'eux. Inutile de dire qu'à ce moment-là je n'y pense pas; je ne suis plus qu'un automate, incapable de réfléchir et aussi faible de corps que d'esprit.

La tempête dure plus d'une heure et brise ma dernière parcelle d'énergie; je suis à bout. Je me couche dans la neige au bord de la voie et n'ai plus la force de me relever. Rimaniol essaie de m'encourager, de me remettre sur pieds. Mais non, c'est fini; je n'en suis plus. Je n'ai plus envie que de dormir; mes paupières sont lourdes, lourdes; mes membres engourdis que je ne sens même plus me refusent tout service. Mon compagnon insiste, ne voulant pas m'abandonner, car il sait quel danger je cours. C'est inutile, je n'irai pas plus loin. Je lui dis donc adieu et lui confie mon sac. Une lueur de spiritualité me fait éprouver quelque amertume de le voir s'enfoncer dans la nuit. Peut-être...

Je suis seul, maintenant, enfoncé dans cette neige maudite dont quelques flocons tombent encore. Je reste ainsi une dizaine de minutes dans un état d'hébétéude complète qui peut devenir dangereux si je ne réagis pas. Il faut que je remue, sans cela, je « creève » ici. Où aller ? Demander l'hospitalité dans une ferme allemande ? Non ! tout, mais pas cela. Cette pensée, cette révolte de mon être devant elle, cette décision subite me mettent en face de la réalité. Je ne veux pas me rendre, donc je lutterai. Je rejoindrai

Rimaniol à Amberg, ou j'y laisserai ma peau.

Je me remets debout et je repars; j'avance, les dents serrées, dans un sursaut d'énergie inespéré. Ces dernières minutes de repos m'ont probablement fait du bien, et puis je n'ai plus mon sac à porter. Je couvre ainsi deux bons kilomètres. Soudain, une voix... Qui est-ce ? C'est Rimaniol, joyeusement surpris de me revoir là. J'ai eu la chance inouïe qu'il se soit arrêté quelques instants pour courir deux ou trois biscuits. Cet événement heureux me « regonfle » encore et, plus décidé, j'emboîte le pas à mon camarade qui s'est refusé à me rendre ma musette.

Nous ignorons à quelle distance nous sommes d'Amberg; nous savons bien que la ville est séparée par 25 kilomètres de celle de Schmitmulhen, mais nous n'avons pas la moindre idée du chemin déjà parcouru. Enfin, quelques maisons apparaissent et des usines semblent indiquer un assez grosse localité. C'est probablement la ville cherchée, mais Rimaniol ne la reconnaît pas du tout. Pourtant, on ne pouvait se tromper en suivant la voie ferrée...

La sensation d'une présence derrière nous, nous fait retourner; quelqu'un nous suit, en effet, et c'est un homme. Sans prévenir, mon camarade prend la fuite dans une course éperdue; je suis obligé de l'imiter, tout en le maudissant, car je peux à peine me tenir sur

mes jambes. Tout à coup, je le vois tourner et disparaître derrière une pile de rondins et de planches où je ne tarde pas à le rejoindre. Encufis sur le tas de bois, nous attendons. Le gêneur va et vient. Certainement, il nous cherche, car nous apercevons les rayons d'une lampe électrique fouillant les coins d'ombre. Par chance, il ne nous trouve pas et s'en va plus loin poursuivre ses investigations. Tout à loisir, je peux alors « eng... » Rimaniol de s'être sauvé comme il l'a fait. Bien sûr, il me répond et cette discussion stérile s'éterniserait s'il ne nous fallait repartir.

Une rivière s'offre à notre vue. Mon compagnon suppose un instant que c'est le Danube, mais cela n'est pas possible. Nous la traversons sur le pont du chemin de fer. Alors Rimaniol reconnaît enfin Amberg. La neige avait changé le paysage, et la rivière, la Naab, était en crue. Ouf ! cette fois-ci, nous sommes bien au but.

En quelques minutes, nous atteignons le Kommando de mon camarade. Il est 6 heures du matin et nous marchons depuis hier, midi.

La porte n'est pas fermée à clé; il n'y a qu'à la pousser. La chaleur de la pièce me semble la douceur même après le froid de ces dernières heures. Rimaniol réveille ses copains qui nous accueillent largement. Un déjeuner avec du café, du vrai, nous est servi, qui nous remonte un peu. Mon collègue raconte les péripéties de la nuit. Moi, je vais dormir.

...du courrier

Jean PERRIN envoie ses « amitiés » ainsi que Marcel MASSE qui assure qu'il reçoit toujours le journal avec le même plaisir.

Alfred BOURBONNAIS présente ses « bonnes amitiés à tous les copains du II C », il donne « bien le bonjour au « Baron » et à « petite tête sans plumes » et prie Torcol de lui renvoyer son adresse.

(Mon cher Torcol, à toi d'agir : Bourbonnais, Ainay-le-Château, Allier.)

André AUDIN envoie le « bonjour aux membres de l'Amicale du II C, ainsi qu'aux anciens camarades de la Hutte Kraft ».

Henri DEVILLENEUVE envoie un « petit supplément pour collaborer au soulagement d'une misère ».

(Merci beaucoup.) Jean GUINET se rappelle « au bon souvenir de tous ses camarades du Kreis VI, à Greifswald ». Il pense bien souvent à tous; il regrette de voir « s'effriter les effectifs de la mauvaise époque ».

(Crois bien, Guinet, que nous aussi nous regrettons qu'il n'y ait plus que 500 cotisants sur les 1.100 inscrits. Enfin, travaillons avec ceux qui nous suivent : c'est toujours quelque chose.)

Pierre AUZIE « lit avec plaisir le journal ». (Et nous, nous lisons avec plaisir sa lettre.) Lui aussi regrette que les camarades aient bien souvent leurs pieds dans les pantoufles.

Robert CHALEIL adresse ses compléments à tous les dévoués d'« Entre Camarades » et ses amitiés aux copains de Blumenau et Zussow.

Roland TASSIER envoie le bonjour à tous;

Emile MICHEL-POISSON un « amical bonjour à ceux du XV/267 » ; Raymond REAU ses « amitiés aux camarades du II C et à DAMET » ; Jules LAUVAUX son « fraternel souvenir à tous ».

Paul DUHUY nous écrit : « C'est toujours avec plaisir et intérêt que je lis le bulletin de l'Amicale du II C » et il ajoute : « Bon souvenir aux anciens ».

(Merci, Duhuy.) Maurice OPPERMANN s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « C'est toujours avec plaisir que je lis « Entre Camarades » et que j'y trouve parfois des nouvelles de compagnons. Voulez-vous à l'occasion transmettre à tous mon meilleur souvenir ».

(Merci à toi aussi, Oppermann. Vraiment nous sommes comblés.)

Le Secrétaire.

Le gérant : Roger GAUBERT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

Je m'éveille à midi, les membres raides, les articulations craquantes. Il me faut encore au moins une nuit de repos pour être à nouveau prêt à affronter d'autres aventures. Pour l'instant, nos nouveaux amis nous ont préparé un repas copieux auquel nous faisons honneur.

Le Kommando comprend une trentaine d'hommes, tous Français et prisonniers transformés. Bien que je n'aime guère les prisonniers « travailleurs libres », je garde un bon souvenir de mon séjour chez eux-là. La plus élémentaire reconnaissance l'exige, d'ailleurs.

Comme il n'y a pas de gardiens, les femmes ont droit d'entrée. Il en vient trois, une Française, une Belge et une Italienne qui ont, naturellement, leur petit ami au Kommando. Rimaniol m'a procuré des bleus de travail pour remplacer mes effets par trop voyants. Je les donne à réparer à la Belge qui me paraît la plus intéressante.

Afin de faire disparaître mes dernières traces de fatigue, je me couche tôt, le soir, dès mon repas terminé. Le lendemain, un dimanche, je suis frais et dispos; les courbatures ont disparu et je me sens même en état de faire une sortie. Un costume d'emprunt sur le dos, je vais faire un tour en ville en compagnie de deux amis de Rimaniol. Nous visitons quelques cafés et finalement arrivons chez « La Bosco », un petit café fréquenté par les Français d'Amberg; nous avons même l'occasion d'y entendre quelques airs d'accordéon en buvant un demi.

La journée du lendemain se passe dans l'attente, car, le soir, nous reprenons la route. Les vêtements sont arrangés, les chaussures cirées, les hommes reposés : rien ne s'oppose plus à la poursuite de notre aventure.

(à suivre)